

COMMUNIQUE DE PRESSE

La position des parents contre le masque imposé aux écoliers validée par le Président du Conseil National Professionnel de Pédiatrie.

Preliminaire :

La contestation du port du masque imposé aux enfants dans et hors l'école pendant 17 mois est un tabou. Pourtant, les sources d'informations sérieuses convergent depuis longtemps pour décrire l'effet très négatif de cette mesure sur la santé des enfants et son inutilité pour freiner la pandémie. Nous espérons que ce communiqué et les documents joints seront lus par tous ceux dont le métier est d'informer et que le sérieux de cette communication en permettra la diffusion.

Madame, Monsieur,

Alors que les taux d'incidence COVID étaient provisoirement remontés début octobre, l'idée de remasquer les enfants a ressurgi.

1- Compte-tenu de l'impact négatif qu'aurait à nouveau le masque sur leur santé, une délégation de parents de toute la France (liste des représentants ci-dessous) a été reçue le 26 septembre 2022 par Monsieur Robert Cohen, Président du Conseil National Professionnel de Pédiatrie et à ce titre, principal interlocuteur de l'Etat sur les questions de santé pédiatrique. Monsieur Cohen préside également le Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique (GPIP), groupe de spécialité de la Société Française de Pédiatrie.

Vous trouverez ci-joint la première lettre que nous avons adressée aux 5 Sociétés Savantes de Pédiatrie françaises, et qui nous en a ouvert les portes.

M. Cohen a accepté que ses propos soient enregistrés. En voici le compte-rendu (PJ), essentiellement composé de la transcription de ses propos.

« *Aucune Société Savante de Pédiatrie n'a été pour le port de masque à 6 ans.* » a-t-il dit. Et il a expliqué pourquoi.

Mais alors, pourquoi a-t-on décidé de masquer les écoliers si l'organisation qui a pour objet la protection de la santé des enfants en France, et tous ses membres à l'unisson, ont considéré cette décision plus préjudiciable aux enfants qu'utile pour freiner la pandémie ?

Les réponses de M. Cohen, objectivement graves, doivent à notre avis être connues de tous.

2- Ces réponses sont une confirmation des arguments développés par les centaines de parents de toute la France qui ont saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme une seconde fois le 16 juillet 2022 pour atteinte au droit à la santé des enfants.

Cette seconde saisine de la Cour est aussi un recours contre l'extraordinaire arrêt du Conseil d'Etat du 29 avril 2022 (PJ), qui a refusé de juger les 892 recours *individuels* des parents contre l'obligation faite aux écoliers de porter le masque. Pour éviter de passer cette mesure sanitaire au crible de la loi et de la constitution, le Conseil d'Etat a tout simplement considéré que les 892 parents s'étaient *tous, en même temps...* désistés de leur action.

Vous trouverez ci-joint la critique de cette décision, contenue dans le recours des parents devant la CEDH (PJ) qui cite sur 20 pages, de manière non exhaustive, une centaine de pièces et de documents indiscutés.

3- Le nouveau Gouvernement Macron a été informé de tous ces éléments par les parents signataires de ce communiqué, qui ont sollicité une rencontre (PJ lettre AR du 7 septembre 2022). Mais nous n'avons pas plus de réponse de ce nouveau Gouvernement que du précédent.

4- Après plus de 2 ans et demi de construction de connaissance sur le covid-19, il serait invraisemblable de prétendre à nouveau que masquer les enfants soit nécessaire. Ceci serait fait, une nouvelle fois, sans aucune prise en compte du bilan coût/avantage défavorable de cette mesure. Pourtant, tout le monde peut aujourd'hui en connaître les conséquences s'il le souhaite vraiment.

Mais... Le souhaite-t-on vraiment ?

Nous sommes à votre disposition pour toute interview ou complément d'information.

Cordialement,